

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Pour une flotte communale dé-carbonée

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les enjeux climatiques ne sont plus une lointaine menace, ils sont là, réels et bien présents. Certains effets se font déjà ressentir.

Le 6^e rapport du GIEC, publié en août 2021 et février 2022, fait état d'une hausse planétaire de la température de 1,5 degrés C par rapport aux températures préindustrielles. La Suisse est, comme les autres pays industrialisés, au-dessus de cette moyenne puisqu'elle présente une hausse de 2 degrés C.

Selon le rapport du GIEC, l'année 2025 est l'ultime limite pour débiter la décrue des émissions de gaz à effet de serre, si nous voulons contenir le réchauffement à 1,5 degrés C.

Le constat est implacable : il nous reste 3 ans pour inverser la tendance, si nous voulons laisser une planète viable (on ne parle plus d'agréable) à nos enfants et petits-enfants. Cela nécessite des politiques ambitieuses à court terme, à tous les échelons.

Les villes et centres urbains sont au cœur de la transition énergétique, car elles consomment et polluent davantage que les régions rurales. Vernier, 2^e commune du canton et fortement urbanisée, doit prendre les mesures nécessaires pour appliquer la stratégie climatique fédérale : moins 50% d'émissions de CO₂ d'ici 2030, et le net 0 d'ici 2050. Vernier doit également mettre en œuvre concrètement les engagements pris par le Conseil administratif dans son programme de législature : « *Vernier veut s'inspirer du Plan climat cantonal, qui vise une réduction de 60% de nos émissions de CO₂ en 2030* ».

Enfin, plusieurs sources (l'Agence internationale de l'énergie, notamment) indiquent que le pic de production du pétrole conventionnel est passé en 2011 et que le pic du pétrole non-conventionnel (sable bitumeux) devrait atteindre son maximum en 2025. Or, notre société dépend très fortement du pétrole. Dès lors, nous devons faire le nécessaire pour nous en défaire avant que la raréfaction ne devienne insurmontable.

Pour réduire concrètement et drastiquement les émissions de CO₂ et sortir de la dépendance au pétrole, Vernier peut et doit montrer l'exemple.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 A remplacer l'ensemble des véhicules à carburant appartenant à la commune (voitures, motos, tracteurs, camions, tondeuses etc.) par une alternative dé-carbonée (électrique ou autre) ; à ne plus acquérir de véhicule utilisant du pétrole ou ses dérivés.
- 2 A élaborer un plan de remplacement afin d'effectuer cette transition progressivement.

- 3 A avoir remplacé la totalité des véhicules à carburant d'ici le 1^{er} janvier 2030.
- 4 A rendre compte au Conseil municipal de l'état de la flotte et du plan de remplacement au moins une fois par année.

Sophie BOBILLIER, Cédric BRINER,
Anne COMPAGNON KAUFMANN, Lucia DAHLAB,
Thérèse OSMAN WATA

Vernier, le 4 juin 2022